

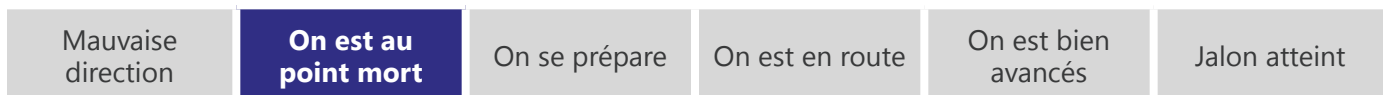
Jalon 18

Les investisseur·euse·s de l'innovation numérique intègrent **des règles et critères exigeants** en matière d'impact environnemental et de retombées sociétales

Pourquoi ce jalon ?

- Le Québec souhaite être un joueur clé de l'innovation numérique. À titre d'exemple, Montréal a récemment été élue parmi les premiers pôles mondiaux de recherche en intelligence artificielle, notamment à travers l'institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), qui regroupe près de 900 personnes spécialisées dans ce domaine. Dans une étude de 2019, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) note que 1,6 milliard de dollars ont été accordés par les gouvernements canadiens et québécois à la recherche en intelligence artificielle et à sa commercialisation, en plus d'investissements dans les infrastructures matérielles (centres de données, de calculs), les solutions logicielles et les allègements fiscaux. Cependant, ces montants significatifs ne sont aujourd'hui pas accompagnés de conditions pour s'assurer que les retombées sociétales (économiques, sociales) bénéficient à la province. L'institut note à l'inverse que ces investissements bénéficient pour le moment grandement aux géants qui dominent le secteur numérique et captent la majeure partie des brevets et expertises locales grâce à leurs investissements en capital-risque. Les grand·e·s investisseur·euse·s privé·e·s, incluant les multinationales étrangères, représentent aussi un pan important du financement de l'innovation numérique.
- L'intégration de clauses environnementales dans les cadres d'investissement est un des leviers les plus puissants pour inciter l'industrie numérique à transformer rapidement ses pratiques vers plus de sobriété d'usage et matérielle à travers des pratiques standardisées.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé ?



Investisseur·euse·s : gestionnaires d'actifs (fonds de pension, banques, fonds d'investissement), bailleur·euse·s de fonds (fondations, donateurs privés, ONG), aides financières gouvernementales



Institutions de recherche et d'enseignement

Comment pourrait-on s'y rendre?

Voici une sélection de pistes possibles qui doivent être adaptées en fonction du contexte :

- **Réaliser et diffuser des guides de bonnes pratiques** à destination des investisseurs, intégrant des règles et critères d'investissement exigeants en matière d'impacts environnementaux et de retombées sociétales. Ceux-ci pourraient notamment inclure des clauses types pour les gestionnaires de programmes d'appui ainsi que des formulations harmonisées de ces règles et critères, qui sont compréhensibles par les entreprises du numérique et tiennent compte des contraintes et des réalités du terrain;
- **Déployer des stratégies de financement d'impact**, en affectant les capitaux aux investissements en fonction d'un impact environnemental ou sociétal défini et mesurable;
- Rendre les **aides financières conditionnelles** à l'anticipation des retombées sociétales (voir jalon 33);
- **Intégrer le modèle d'affaires utilisé dans les considérations** pour promouvoir le développement de niches d'innovations compatibles avec la transition (voir jalon 18).

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

- Les acteurs financiers ont besoin de **référentiels communs** pour guider leurs choix d'investissement.
- Plusieurs des grandes institutions financières qui jouent un rôle clé dans l'écosystème financier provincial ont été fondées sur la base de préoccupations collectives (p. ex. Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Caisse de dépôt et placement du Québec), pas seulement d'un intérêt d'accumulation. Il s'agit d'une particularité du Québec qui pourrait faciliter l'atteinte de ce jalon.
- La popularité des **investissements responsables** de type ESG. Montréal souhaite d'ailleurs se positionner comme un leader en matière d'investissement responsable.
- Selon le Global Impact Investing Network (GIIN), les **investissements** d'impact ont rapidement augmenté au Canada au cours des dernières années, même s'ils demeurent encore une composante minime du total des investissements responsables. Notons par exemple que Fondation copilotera le groupe de travail sur la lutte contre les changements climatiques du GIIN.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- Il y a au Canada une perception d'un certain retard par rapport à d'autres pays en matière de commercialisation de l'innovation, ce qui pourrait générer des réticences à l'idée d'ajouter des règles et des critères exigeants aux investissements.
- Si les volontés sont parfois présentes de la part des investisseurs, les métriques pour quantifier l'impact environnemental et les retombées sociétales espérées ne sont pas toujours disponibles (voir jalon 1). La financiarisation des changements climatiques est plus avancée, mais les enjeux comme le déclin de la biodiversité et les inégalités sociales sont beaucoup plus difficiles à mesurer.